



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 6/2013

**Concerne : construction d'un collecteur séparatif au chemin des Boveresses –
Demande d'un crédit de construction**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 180'000.-- (cent huitante mille francs), en vue de la construction d'un collecteur séparatif au chemin des Boveresses.

1. Préambule

Le collecteur actuel du chemin des Boveresses, à hauteur du N° 103 est un collecteur unitaire et ne répond plus aux normes en vigueur, qui nous imposent d'équiper la totalité du territoire de la commune en collecteurs séparatifs. Les propriétés privées tributaires de ce collecteur sont équipées du système séparatif et doivent être raccordées à un collecteur du même type.

Il est maintenant nécessaire de réaliser un nouveau collecteur des eaux usées en PVC, de 250 mm de diamètre, à une profondeur de 2.50 mètres environ, d'une longueur de 75 mètres, ainsi que d'un collecteur d'eaux claires en PVC, de 300 mm de diamètre, à une profondeur de 2.50 mètres environ, de la même longueur. Ces futurs collecteurs seront entièrement enrobés de béton.

Les travaux envisagés, en traversée de route, entraîneront des problèmes de circulation durant deux mois et demi.

2. Planning

Ces travaux débuteront mi-avril prochain et dureront jusqu'à fin juin 2013.

3. Coût des travaux

Selon le devis établi sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF 151'000.-
Déplacement de conduites existantes	" 4'000.-
Curage et contrôle TV des collecteurs	" 3'000.-
Honoraires de l'ingénieur civil	" 15'000.-
Honoraires du géomètre	" 4'000.-
Divers et imprévus	" <u>3'000.-</u>
Total TTC	CHF 180'000.-

=====

. / .

C'est un crédit de CHF 180'000.-- (cent huitante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

Il convient de rappeler que les taxes de raccordement (payées à la construction) servent à financer le réseau des canalisations publiques (centre budgétaire affecté).

Vous trouverez, en annexe, un plan de situation sur lequel figure le tracé du collecteur projeté.

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 6/2013 du 7 janvier 2013,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire, incluant la proposition de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.-- (cent huitante mille francs) pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin des Boveresses;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 7 janvier 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : un plan de situation

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard